

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi
18 décembre 2023 à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-
Claire.**

Sont présents:

Mme	Guylaine Aubin, mairesse
M.	Louis-Philippe Caron, directeur général & greffier-trésorier
M.	Yves Béchar, conseiller
M.	Luc Vaillancourt, conseiller
Mme	Guylaine Lemelin, conseillère
M.	Jocelyn Lehouillier, conseiller
M.	Gaston Fortier, conseiller
Mme	Sylvie Leblond, conseillère

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026;**
4. **Période de questions des citoyens exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-20026;**
5. **Levée de la séance.**

1. **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. **Lecture et adoption de l'ordre jour**

390-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. **Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

M. Gaston Fortier demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 5

Contre : 1

391-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu majoritairement par les conseillers présents que les prévisions budgétaires 2024, démontrant des revenus et des dépenses de 6 798 753 \$ ainsi que le programme triennal d'immobilisations, soient acceptées tels que présentés. Le taux de la taxe foncière 2024 est établi à 0,87 \$/100 \$ d'évaluation, le tarif du compteur d'eau est de 1,70 \$/1 000 gallons pour les 60 000 premiers gallons et de 2,50 \$/1 000 gallons pour une consommation de plus de 60 000 gallons et les tarifs d'aqueduc et d'égout résidentiel passe à 175 \$ pour tout logement résidentiel. Le tarif du service de la collecte du transport et de la disposition des matières résiduelles est établi à 197 \$ par unité de bac ainsi que le tarif de la vidange d'une installation septique pour une résidence permanente passe à 136,00 \$ par installation et de 68,00 \$ par installation pour une résidence saisonnière. Les autres tarifs et compensations demeurent inchangés.

4. Période de questions des citoyens exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026

- Questionnement concernant les rénovations de l'aréna;
- Questionnement concernant la dette;
- Questionnement concernant la réparation de ponceaux.

5. Levée de la séance

392-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/secrétaire-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.